

# FICHE D'INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION

**Retour du dossier complet par voie dématérialisée sur Educonnect**

La demi-pension fonctionne uniquement au ticket (à l'unité).

NOM de l'élève : .....	PRENOM : .....	CLASSE : .....
Responsable légal Mme, M : Nom : .....	Prénom : .....	
Adresse : .....	Code postal : .....	Ville : .....
Adresse mail du responsable légal* : .....		
Tél. Fixe : .....	Tél. Portable : .....	
Responsable légal : <input type="checkbox"/> père - <input type="checkbox"/> mère - <input type="checkbox"/> autre : .....		

*\*votre mail est indispensable pour créer un espace famille. Cet espace vous permettra de suivre la restauration scolaire de votre enfant et d'effectuer vos paiements par internet.*

La remise de cette fiche complétée et la communication des pièces justificatives (cf. récapitulatif des documents nécessaires à l'inscription 2022-2023) valident l'inscription de votre enfant à la demi-pension pour l'année scolaire 2022-2023.

- **Tarifs** :

Le tarif au ticket est fixé par la Région Ile de France en fonction des ressources du foyer.  
La grille tarifaire est communiquée avec la fiche d'inscription.

- **Réservation** :

L'accès au service de restauration nécessite une réservation du repas sur la borne de réservation.  
La réservation des repas est possible sur plusieurs jours.  
Date limite de réservation : le jour J à 6h30 avant l'arrivée du chef de cuisine.

- **Paiements** :

**Au ticket, le repas doit être payé avant d'être consommé. Le compte de l'élève doit être positif pour accéder au service de restauration.**

**Le défaut de paiement peut entraîner l'exclusion de la demi-pension jusqu'à régularisation des sommes dues.**

*Les familles en difficultés peuvent bénéficier d'une aide sociale de l'établissement, celle-ci étant attribuée selon les barèmes fixés par la commission d'aide sociale et dans la limite des fonds disponibles. Possibilité de récupérer un dossier au service intendance du lycée.*

- **Règlement intérieur** :

L'élève est soumis au règlement intérieur du lycée, y compris au sein du service de restauration.

- **Désinscription** :

Toute désinscription doit être réalisée par écrit par le représentant légal. Le document est à remettre au service intendance.